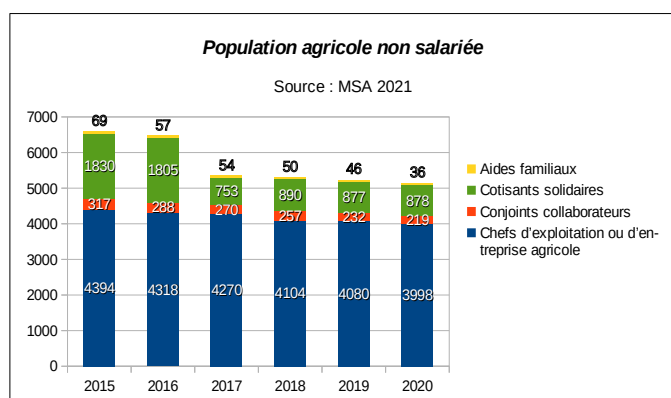


Décembre 2021

Installations en agriculture dans le département du Lot 2015-2020

Un aperçu de la structure des exploitations lotoises



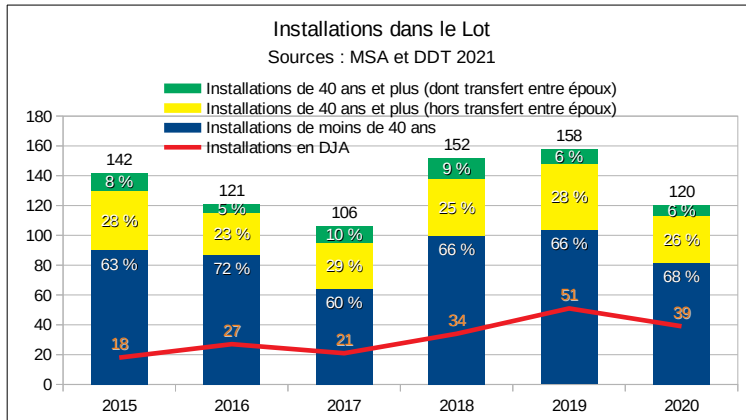
Le total des chefs d'exploitation entre 2015 et 2020 est en constante baisse (4 394 en 2015 contre 3 998 en 2020). L'ensemble de la population agricole non-salariée comprend un total de 5 131 agriculteurs en 2020.

En bref

- 81 % des chefs d'exploitation ont plus de 40 ans
- L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49,5 ans
- 27 % des chefs d'exploitation sont des femmes.

Installations depuis 2015 :

En 2020, 68 % des installations concernent des personnes de moins de 40 ans. Les transferts entre époux représentent une part non négligeable des installations de plus de 40 ans (18 % des plus de 40 ans et 6 % du total en 2020). Parmi les jeunes installés (moins de 40 ans), quasiment une installation sur deux bénéficie de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) en 2020. L'augmentation du nombre de bénéficiaires de la DJA constatée à partir de 2017 reflète la revalorisation des aides pour harmoniser les montants entre les deux anciennes régions d'Occitanie, ainsi que la fin des prêts bonifiés.



En bref

- 799 installations en 6 ans, dont 527 de moins de 40 ans, soit 66 %.
- Le taux de renouvellement (installations/total) des exploitants est de 3,15 % en moyenne.
- Le taux de remplacement (installations/départs) des exploitants est de 62 % en moyenne.
- Les jeunes installés sont majoritairement en production animale.

Occitanie

- 8 255 sur 13 342, soit 62 %
- Renouvellement : 3,2 %
- Remplacement : 62 %
- Même tendance mais dans une moindre mesure

Les installations aidées (2015-2020) :

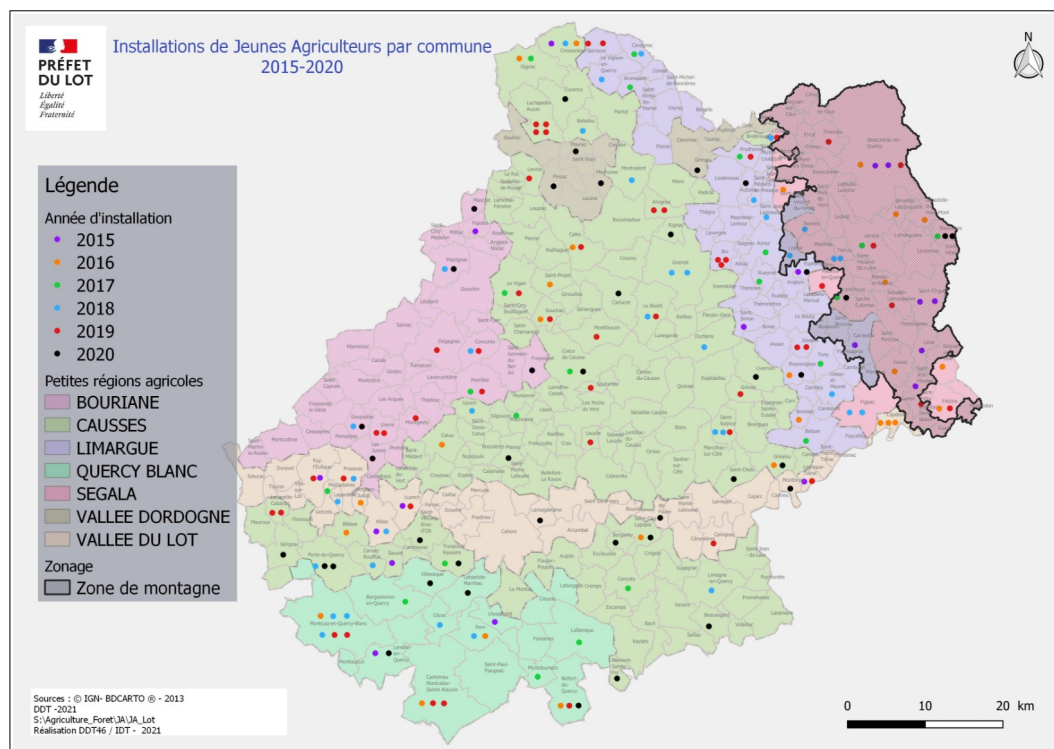
En bref

- 193 installations aidées sur la période 2015-2020
- 37 installations aidées par an en moyenne sur la période 2017-2020
- Âge moyen des installés aidés : 28,5 ans
- 2/3 des installations aidées sont en production animale

• Répartition géographique

Années	Zone défavorisée						Zone de montagne					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers	12	21	19	32	47	36	6	6	2	5	4	3
Montant moyen	18 225 €	17 229 €	28 103 €	31 166 €	30 583 €	30 883 €	27 750 €	29 625 €	38 150 €	46 500 €	43 050 €	38 133 €

L'enveloppe globale DJA (Dotation Jeune Agriculteur) consacrée au Lot depuis 2015 s'élève à plus de 5 600 600 € (80 % FEADER, 20 % État), soit une enveloppe de 933 433 € par an. Sur les 193 installations aidées depuis 2015, 13,5 % sont en zone de montagne. Le montant moyen de DJA y est plus élevé qu'en zone défavorisée du fait d'une aide majorée en zone de montagne pour tenir compte des surcoûts



induits par la géographie. Quelle que soit la zone, les installations aidées en élevage restent prédominantes (bovins en zone de montagne, caprins en zone défavorisée). Les installations aidées s'opèrent sur tout le territoire départemental avec quelques zones blanches sur le Causse Central ou à l'ouest de la Bouriane.

Montant moyen* de la DJA : **35 820 €**

Zone de montagne : 41 458 €* pour 14 installations

Zone défavorisée : 30 451 €* pour 134 installations

Changement des critères en 2017 → augmentation des montants *(période 2017-2020)

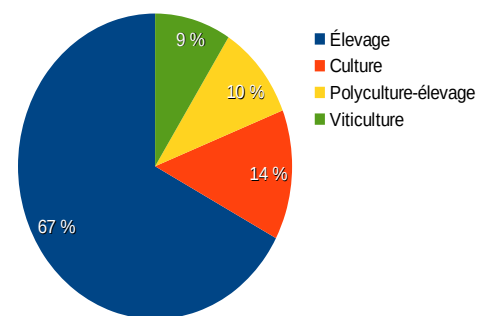


• Structure des exploitations

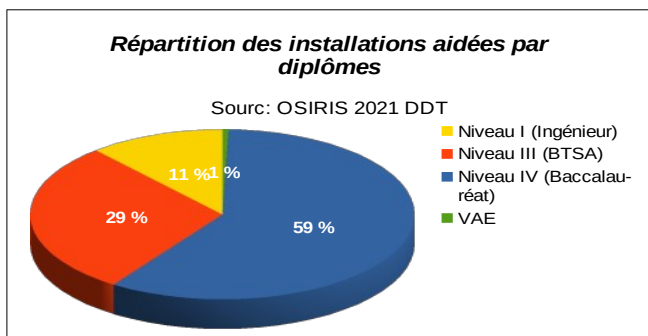
Parmi les jeunes installés aidés entre 2015 et 2020, 59 sont des femmes (31 %) et 134 sont des hommes. Leur âge moyen est de 28,5 ans, 28 ans pour les hommes et 30 ans pour les femmes (sachant que seuls les moins de 40 ans peuvent demander la DJA). 39 % des jeunes installés aidés le sont hors cadre familial.

Orientation des installations aidées (DJA) dans le Lot de 2015 à 2020

Source : OSIRIS 2021 (DDT)



- **Niveau de diplôme**



59 % des jeunes installés aidés ont un diplôme au niveau du baccalauréat ou équivalent. Les femmes sont légèrement plus diplômées que les hommes avec 46 % d'entre elles qui disposent d'un diplôme supérieur (BTSA, ingénieur...) contre 38 % des hommes.

Analyse économique des installations aidées (2015-2016) :

Les jeunes ayant reçu la DJA pour leur installation sont soumis à un contrôle au terme de la quatrième année pour vérifier que les engagements formulés à l'installation ont bien été remplis. La partie suivante expose une analyse économique des dossiers contrôlés (31 exploitations au moment de la réalisation de l'étude).

- **Une tendance à la structuration à plusieurs**

L'analyse de l'évolution des formes juridiques des exploitations montre une tendance à la structuration en GAEC au détriment des exploitations individuelles.

	Forme juridique des exploitations à l'installation (2015-2016)	Forme juridique des exploitations au contrôle (2020)
EI	15 soit 49 %	12 soit 39 %
EARL	2 soit 6 %	2 soit 6 %
GAEC	14 soit 45 %	17 soit 55 %
Total	31	31

Ce sont en effet 3 exploitations (sur les 31 contrôlées) qui ont opéré ce changement entre l'installation en 2015-2016 et 2020. De même, parmi les installés contrôlés, le nombre d'exploitations comportant 2 chefs d'exploitation est passé de 26 % au moment de l'installation à 35 % à la fin de la période d'engagement.

- **Des investissements plus conséquents que prévu...**

L'étude des investissements présents dans les plans d'entreprise des installés et lors des contrôles réalisés 4 ans plus tard montre des volumes finaux supérieurs en moyenne de 6 % aux montants prévus. Il en découle une augmentation du taux d'endettement moyen qui passe de 31 % en prévisionnel à 40 % en réalisé.

	Volume total des investissements prévisionnel	Volume total des investissements final
Minimum	17 000 €	23 000 €
Maximum	943 000 €	1 127 000 €
Moyenne	246 000 €	261 000 €

- **... mais également des meilleurs revenus...**

Alors que le revenu disponible moyen s'élevait à 21 778 € (minimum : 13 834 €, maximum : 37 180 €) en prévisionnel, il atteint 23 866 € (minimum : 1 847 €, maximum : 59 517 €) à la fin de la période d'engagement. De plus, alors que la plupart des exploitants (48 %) prévoyaient un revenu compris entre 1 et 1,5 fois le SMIC, la tranche de revenus comportant la plus grande proportion d'exploitations est au final celle entre 1,5 et un peu plus de 2 fois le SMIC (35 %).

Revenu agricole	Nombre d'exploitants	Proportion	Revenu moyen	Taux d'endettement moyen	Filière
< 10 000 €	6	19 %	5 616 €	61 %	Filières variées
14 000 – 20 000	7	23 %	16 918 €	38 %	5/7 vaches allaitantes
20 000 – 30 000	11	35 %	24 863 €	26 %	5/11 bovins
> 30 000	7	23 %	45 840 €	24 %	3/7 bovins

Cela s'explique essentiellement par la réalisation de meilleurs résultats que ceux attendus par certains agriculteurs mais également par une faible part (19 %) qui se retrouve avec un revenu en dessous du SMIC. Les exploitations qui dégagent les plus hauts revenus sont sans surprise parmi celles aux taux d'endettement les moins élevés tandis que les installations les plus en difficulté montrent des taux d'endettement pouvant atteindre 90 %. Le profil type de l'exploitation qui fonctionne bien est un élevage de bovins, structuré en société, avec un taux d'endettement inférieur à 30 %.

	Aides et primes PAC prévisionnelles en N+4	Aides et primes PAC réelles en N+4
Montant minimum	0 €	0 €
Montant maximum	163 000 €	182 000 €
Montant moyen	35 000 €	46 000 €

- ... notamment grâce à des aides plus élevées.

Parmi les sources de revenus des agriculteurs figurent les aides et primes délivrées au titre de la Politique Agricole Commune.

L'analyse des montants prévus et réellement perçus par les jeunes installés contrôlés à la fin de leur engagement montre des montants perçus supérieurs à ceux qui avaient été envisagés à l'installation, de l'ordre de 30 % en moyenne. Cela peut être expliqué par une estimation prudente de la PAC de la part des jeunes agriculteurs dans leurs plans d'engagement.

Conclusion

La profession agricole du territoire du Lot fait face à de nombreux défis à relever. Alors que le nombre d'installations actuel ne permet que le remplacement de moins de 2 exploitations sur 3, la tendance au vieillissement des chefs d'exploitation nécessite une attention spécifique dans les années à venir. Il devient ainsi urgent de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices pour garantir une production locale et une résilience alimentaire du territoire.

Le mécanisme d'aide à l'installation de la Dotation Jeune Agriculteur permet de soutenir des jeunes de moins de 40 ans qui souhaitent reprendre ou lancer une activité agricole. Les retours sur les contrôles de fin d'engagement montrent que les jeunes installés aidés réussissent globalement bien leur projet, mais également que de fortes disparités existent.

Étude réalisée par
la Direction Départementale des Territoires du Lot
Avec le concours de la MSA, de la Chambre d'agriculture et du
CER du Lot

Pour toutes réactions ou renseignements :
05 65 23 60 07 ou ddt-sppdd-pep@lot.gouv.fr

Retrouvez toutes les études de la DDT sur
<http://www.lot.gouv.fr/etudes-de-la-ddt-du-lot-r3774.html>